

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 06 février 2018

Date de convocation : 01 février 2018

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

M. Didier GRUBER, adjoint

Mmes Laurette DIEBOLD, Martine CLAUDON, adjointes

MM Fabien GINSS, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Régis NIEDERLAENDER, Mme Sophie DOLLINGER

Membres absents excusés : Stéphanie KUHLMANN, Doris HEILIG, Mathieu KIEFFER,

Membre absent non excusé : M. Francis RISCH.

Y assistent également :

Mélissa LAGEL et Elodie VERKINDERE, secrétaires de mairie

M. le Maire ouvre la séance à 20 h00. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il est informé que :

- Stéphanie KUHLMANN a donné procuration à Martine CLAUDON.
- Doris HEILIG a donné procuration à Laurette DIEBOLD.
- Mathieu KIEFFER a donné procuration à Nicolas LAUGEL.

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2017
2. Convention de mise à disposition de personnel - CAH
3. Choix du maître d'œuvre - Rue des peupliers
4. Capricorne
5. Abribus
6. Point sur les bâtiments communaux
7. Salle communale - entretien
8. Divers et communications

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2017

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 15 décembre 2017.
Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - CAH

Au vue du remplacement de Mme Mélissa LAGEL, notre secrétaire de mairie, pour congé maternité, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) propose de mettre à disposition de la commune de Mittelschaeffolsheim, Mme Elodie VERKINDERE. La durée de cette convention est du 22 janvier 2018 au 31 mai 2018, reconductible en cas de besoin. M. le Maire lit la convention.

M. le Maire sollicite l'accord pour la signature de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme VERKINDERE.**

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations.

3. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE - RUE DES PEUPLIERS

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2017 approuvant le projet de réfection de la rue des Peupliers,

Vu les demandes de devis concernant la maîtrise d'œuvre,

Coût prévisionnel des travaux estimé à : 330 000 € HT.

Vu les différentes propositions transmises,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir LOLLIER Ingénierie, architecte au 3 rue de Mittelhausen 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM comme maître d'œuvre pour la réfection de la rue des Peupliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONFIE** à la société LOLLIER Ingénierie, architecte au 3 rue de Mittelhausen 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la rue des Peupliers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations

4. CAPRICORNE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre, le problème de l'invasion du capricorne a été soulevé, et la décision de demander différents devis a été prise.

A ce jour, 3 devis ont été réceptionnés. Un dilemme supplémentaire est venu se rajouter : le capricorne a également envahi les solives soutenant le plancher du grenier de l'église. Cette découverte amène les devis à la hausse.

M. le Maire demande l'accord au conseil pour les travaux d'extermination du capricorne à l'ensemble des poutres et solives infectées. Il demandera dans ce cas aux 3 entreprises de revenir afin de mettre les 3 devis sur un pied d'égalité.

Coût prévisionnel des travaux d'extermination estimé : 12 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder au traitement de toutes les poutres et solives infectées.
- **DECIDE** de faire réviser les devis obtenus afin d'inclure cette prestation dans les devis.
- **ACCORDE** à M. le Maire la recherche de subvention

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations

5. ABRIBUS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 15 décembre, M. le Maire propose différents abribus.

M. le Maire propose de choisir un abribus fermé sur 3 côtés et sans banc, sans espace entre la paroi et le toit. Le budget est fixé à 3500 € HT.

M. le Maire demande si la décision doit être prise soit par la Commission Bâtiment soit en commission Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **DIT** que la Commission Bâtiment prendra la décision
- **DECIDE** de porter le budget alloué à l'abribus à 3500 € HT.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 3 procurations

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

6. POINT SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le jeudi 18 janvier 2018 s'est réunie la Commission Bâtiments afin de sélectionner les candidats retenus pour les différents lots de travaux pour les projets de réhabilitation des anciennes écoles.

Les candidats retenus sont :

LOTS	Montants retenus	Candidats retenus
Lot 1 : Démolition / Désamiantage	99 201,11	GCM Démolitions
Lot 2 : Assainissement/voirie	97 102,37	ARTERE
Lot 3 : Transformation / Gros œuvre	210 347,13	Les Bâtitseurs Associés
Lot 4 : Etanchéité / PVC	45 239,93	Adam toitures
Lot 5 : Menuiserie extérieure PVC	29 686,28	BIEBER PVC
Lot 6 : Serrurerie/Menuiserie extérieure alu	65 649,30	ALUHOME
Lot 7 : Echafaudages	9 624,23	FREGONESE & fils
Lot 8 : Isolation extérieure / Ravalement	64 287,58	DECOPEINT
Lot 9 : Plâtrerie / Isolation / Faux plafonds	78 184,37	CILIA SN
Lot 10 : Electricité	142 399,02	HIRTZEL ARBOGAST
Lot 11 : Chauffage / Ventilation / Sanitaire	156 000,00	HIRTZEL ARBOGAST
Lot 12 : Menuiserie intérieure bois	56 805,47	Menuiserie ZYTO
Lot 13 : Chapes / Carrelage	21 223,59	DIPOL
Lot 14 : Sols souples	14 573,30	CDRE
Lot 15 : Peinture intérieure	19 073,48	KRATZEISEN
	1 109 397,16 HT	

M. le Maire explique la problématique du lot n°3 avec la renonciation de la société STARCK. La société Les Bâtitseurs Associés (LBA) a donc été retenue. LBA s'occupera des travaux de la mairie et Construction FEHR (sous-traitant) sera en charge de l'élémentaire en association avec la société LBA.

Le conseil Municipal en prend note.

7. SALLE COMMUNALE - ENTRETIEN

Martine CLAUDON explique que le nettoyage de la salle communale est fait régulièrement par notre agent communal, le mardi, jeudi et vendredi.

Elle propose l'achat d'une auto laveuse autoportée qui permettra un gain de temps certain. Cette auto laveuse ne sera utilisée que par l'agent communal ou les personnes formées et autorisées.

Plusieurs devis sont proposés.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la machine SC351 de la société NILFISK pour un montant de 2630 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR (dont 3 procurations), 1 voix CONTRE (Nicolas LAUGEL).

8. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Date de la journée citoyenne

La date est fixée au 07 avril 2018

Les travaux envisagés : nettoyage de la salle communale, nettoyage de l'église, nettoyage des abords, abribus et béton à faire selon abribus choisis, nettoyage de l'étang, si le peuplier est enlevé possibilité de mettre le grillage restant (75 mètres environ).

b. Tri sélectif - verre :

M. le Maire explique le tri sélectif du verre actuellement en cours sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Brumath. La compétence déchet étant actuellement attribuée à la CAH, la société SUEZ qui s'occupe du ramassage souhaite changer de mode de collecte pour se mettre en adéquation avec la réglementation du CHSCT. 2 propositions sont faites aux communes, soit ouvrir un point d'apport volontaire (pour le verre) ou proposer une poubelle de 90 L en porte à porte avec une levée toutes les 4 semaines. Un appel d'offre au travers d'une DSP sera lancé sur l'ensemble du territoire de la CAH pour effet à compter du 01 janvier 2019.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PORTE son choix sur la porte à porte et donc la poubelle verre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

c. Info épicerie solidaire

Pour information la convention a été signée le 30/12/2017.

d. Rosace

La société est passée, a débouché les gaines et a mis en place les tire-fils. La prochaine étape est le passage des câbles.

Une réunion d'information concernant la fibre optique sera organisée avec la commune d'Olwisheim courant de l'été 2018, en accord avec celle-ci.

e. Vincent THIEBAUT

Permanence du député Vincent THIEBAUT le 23.02.2018 en mairie.

g. Association de danse

Martine CLAUDON a reçu un mail de M. KLAUTH concernant l'association de danse qui souhaite organiser une fête de fin d'année le samedi 23 juin. Selon la dernière décision de la Commission Sport et Loisirs le tarif de la salle reste inchangé : 500 € (même si la cuisine n'est pas utilisée : tarif normal pour une location le week-end par des extérieurs de Mittelschaeffolsheim).

Le Conseil Municipal en prend note.

Aucun autre point n'ayant besoin d'être soulevé, M. le Maire clos la séance à 22h15.